



# *La Lettre d'Information de l'ADCGG de l'Indre*

**N° 18 - Juin 2021**

## **Cher(e)s ami(e)s,**

Veillez recevoir toutes nos excuses pour le retard de cette parution. Mettons ça sur le dos du coronavirus pour nous disculper, piètre excuse, j'en conviens.

Il n'en est pas moins vrai que cette pandémie a singulièrement bouleversé nos activités : difficile et risqué d'organiser une réunion par exemple. Et puis pour ce qui nous concerne quelle complexité réglementaire et pratique de mener à bien une battue grand gibier dans le respect des mesures imposées par l'administration. Cette même administration a bien mesuré le besoin de maintenir une activité de régulation pour endiguer l'augmentation excessive de nos grands gibiers qui menace à terme la légitimité du chasseur dans son rôle sur le terrain, mais le bilan reste insuffisant. Oublions donc cette saison écoulée comme un mauvais souvenir. En revanche, dûment informés, nous devons avoir à cœur d'y remédier la saison prochaine.

Après quarante années passées au service de notre Fédération des Chasseurs, j'ai décidé de mettre fin à mon mandat d'administrateur, excédé par une forte dose d'incompréhension et ne me sentant plus en phase avec les perspectives qui s'annoncent. Mon souhait a toujours été de me préoccuper en priorité du gibier. En communion d'esprit avec l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier, je continuerai, si vous me le permettez, dans cette voie en maintenant mes activités au sein de l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Indre.

Il ne vous a pas échappé qu'avec en arrière-plan une succession de campagnes électorales diverses à venir, nous subissons un déferlement de critiques d'une **extrême violence**, savamment entretenues par les médias dans le seul but de « faire le buzz », au mépris de toute objectivité, plus grave même, en livrant des informations mensongères. Pas un jour ne se passe sans que des groupuscules parfois violents ou des

associations se revendiquant de la cause animale militent pour notre disparition sous prétexte qu'ils ne partagent pas nos idées, tout cela au nom d'un pseudo idéal démocratique. Désinformer l'opinion publique, faire tomber les chasses traditionnelles les unes après les autres pour provoquer un effet de domino, vouloir l'abolition de la pêche, de la consommation de viande donc des abattoirs et de l'élevage en général, interdire toute exploitation de l'animal, chiens ou chevaux, revendiquer une société antispéciste, etc, voilà le but de cette **minorité** d'activistes. Veulent-ils au bout du compte **la mort de la ruralité** ?

Dans cette tourmente médiatique, il est du devoir des chasseurs de réagir collectivement au sein de cette ruralité et individuellement en **votant aux prochaines élections**. Votez et surtout interpellez les élus et candidats que vous connaissez : soyez chasseur responsable en devenant « **chasseur-contact** » pour vous faire entendre et nous faire entendre en demandant en direct à ces derniers de se positionner clairement sur ces sujets ; notre avenir en dépend, même si on sait ce que valent les promesses électorales. Il faut absolument les **convaincre de ne pas voter les lois scélérates**, RIP, projet Dombrevail, projet Villani et d'autres à l'affût dans les tiroirs de nos assemblées législatives. Jusqu'en 2022, attendons-nous à une tempête médiatique à laquelle **il faut résister en tenant bon la barre** : j'espère que les Gaulois que nous sommes sauront montrer l'exemple.

Pour ceux qui naviguent sur le net (youtube), je leur suggère de visionner à ce sujet les interventions de « Richard sur terre » ou de « Pas végan ». C'est clair, percutant, très bien fait, voilà d'excellents porte-paroles pour notre cause ; il faut les soutenir.

Venons-en au sujet qui nous intéresse, notre gibier.

## Le Sanglier

Le sanglier, sujet qui fâche ou qui passionne, c'est selon. Aurait-il vocation à remplacer le petit gibier, symbole de la chasse populaire dominicale ? Sans dramatiser outre mesure, la situation devient extrêmement préoccupante et nécessite de la part des chasseurs une prise de conscience adulte et responsable sous peine de lendemains périlleux.

Quelle situation connaissons-nous en matière de prélèvements ?

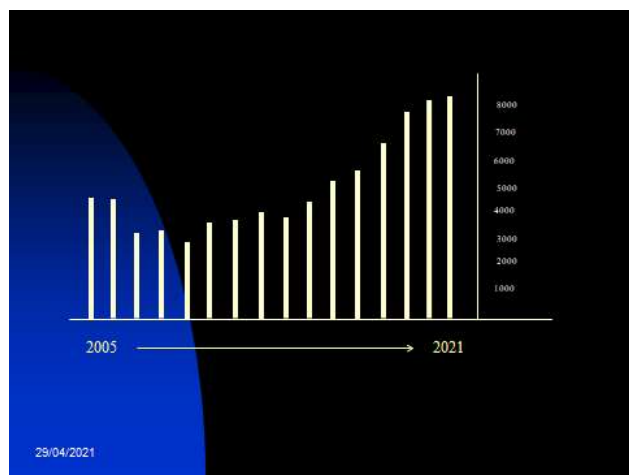


Fig 1 Evolution du prélèvement en sanglier

A l'évidence l'évolution des prélèvements suit de façon rigoureuse l'évolution des effectifs. Or, comme il s'agit de résultats fondés sur le seul déclaratif, on peut imaginer que nous avons de fait largement dépassé le seuil des 10 000 sangliers abattus. Est-ce à dire que nous ne pourrions plus jamais revenir en arrière, à des densités « **normales** » ? Mais ont-ils encore une notion de normalité ces esprits chagrins qui se plaignent en permanence d'un « manque » de sangliers, sachant qu'une population équilibrée de sangliers autorise un prélèvement de 2,5 animaux / 100 ha !

Toujours plus ! Leitmotiv désespérant qui ternit l'image du chasseur devenu seulement tireur ou pire encore, régulateur ! Où est donc le temps où on **chassait** le sanglier, alors que maintenant, on « **fait** » du sanglier, parfois des tas de sangliers avec en plus l'emploi de technologies électroniques. Qu'est devenu le plaisir de mener sa quête en faisant le bois, de vivre toute l'espérance d'un rapproché, d'exploser d'allégresse au moment des abois ! Le seul **plaisir de tuer** se substituerait-il au **plaisir de chasser**, à la véritable recherche du gibier mettant en jeu l'expérience, l'instinct du chasseur exprimant loyalement ses gènes de prédateur ?

Non, « il faut qu'il y en ait », et tous les moyens sont bons pour y parvenir, si possible sans efforts.

Et pourtant, tout cela représente un coût, supporté par l'ensemble des chasseurs de surcroît, y compris les plus

modestes. La courbe de l'évolution de l'indemnisation des dégâts est tout à fait révélatrice à ce sujet.

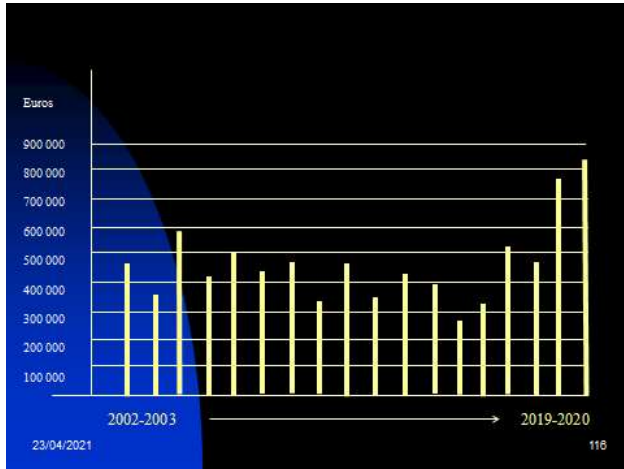


Fig 2 Indemnisation dégâts sangliers

Plus de 800 000 € d'indemnisation aux agriculteurs pour les dégâts agricoles (hors frais d'estimation et de protection) et 2020-2021 s'annonce pire !

Il y aurait sans doute beaucoup à dire sur la légitimité de certaines indemnités, a fortiori sur des territoires où la chasse constitue une part conséquente du revenu, mais nous sommes en Gaule, et le malaise paysan est lui bien réel. La vérité que certains admettent et que d'autres refusent aveuglément est qu'il y a **définitivement trop de sangliers** et qu'avec le taux de reproduction propre à cette espèce, les choses ne peuvent pas s'arranger d'un seul coup de baguette magique. N'en déplaise à certains, la priorité consiste donc à participer activement à une **réduction significative des effectifs** avant que la situation ne soit hors de contrôle jusqu'à mettre **en péril** le budget de la Fédération. Ou alors faut-il espérer que la peste porcine africaine submerge nos frontières. Quel épouvantable aveu d'échec !

Les secteurs à forte densité de sangliers et donc générateurs de dégâts importants sont pourtant clairement identifiés mais les demandes d'une pression de chasse accrue demeurent bien vaines. Alors reste la solution d'une battue administrative, **une vraie**, mesure certes extrême qui aurait certainement valeur d'exemple, mais là encore, les décisions naviguent en pleine frilosité et en plein conflit d'intérêts. Doit-on attendre une collision routière avec mortalité pour espérer qu'une intervention soit enfin diligentée ?

Bien entendu, des solutions émergent, mais elles demeurent au seul niveau monétaire : on court derrière la prolifération et l'augmentation des dégâts *a posteriori*, avec uniquement des mesures d'ordre financier. Jusqu'où ira-t-on : bouton sanglier, Adhésion Territoriale Obligatoire pour tous les détenteurs de plan de chasse, Cotisation Territoriale Obligatoire pour les mêmes, Contribution Spéciale Sanglier jusqu'à 7 € de

l'hectare variable selon les communes, sans oublier les bracelets cervidés dont une partie couvre les dégâts sanglier. La facture devient parfois bien lourde pour un plan de chasse d'un seul chevreuil par exemple. Le modeste chasseur, ou la plus humble société communale intégrée dans une zone sensible vont devoir supporter les excès de territoires voisins insuffisamment chassés (alors qu'existe en réalité la possibilité de chasser le sanglier pratiquement toute l'année).

Un « plan de gestion sanglier » à venir, pour contraindre les territoires non soumis au plan de chasse à participer aussi aux dégâts va-t-il résoudre la situation ? Attendons les résultats avec impatience ! Pendant ce temps-là, les laies continuent de procréer...

Est-il aussi raisonnable de maintenir des consignes de tir des animaux, qui ont d'ailleurs en leur temps fait leurs preuves si on en juge les effets, mais objectivement désuètes aujourd'hui. En conformité de pensée avec l'ANCGG et au risque de faire hurler, bêtes rousses et marcassins présents sur le terrain **en période de chasse**, donc incongrus, doivent aussi faire l'objet d'une régulation (sans obligation de marquage d'ailleurs) de préférence aux plus gros animaux de la compagnie. Biologiquement les marcassins normalement nés en mars-avril deviennent bêtes rousses à l'ouverture de la chasse. L'absence de fortes gelées fatales, consécutive au réchauffement climatique, épargne les portées décyclées ce qui entretient dans nos bois des animaux à leur tour eux-mêmes décyclés. Arrivées au seuil des 35-40 kg, les bêtes rousses (nourries de surcroît) deviennent aptes à la procréation, souvent en dehors du cycle normal ce qui entraîne une réaction en chaîne. A n'en pas douter, une des clés de la



maîtrise des populations passe obligatoirement par un prélèvement **davantage ciblé** sur cette catégorie d'animaux.

Mais bien sûr, la solution miracle existe, **l'agrainage** ! Les départements qui le prônent ont-ils de leur côté résolu mieux qu'ailleurs le problème sanglier ? Il me



semble que ça se saurait. J'ai lu récemment qu'il ne fallait pas avoir poursuivi de grandes études pour comprendre que si on apportait à manger aux sangliers quelque part, ils n'iraient pas commettre de dégâts ailleurs. Effectivement, nul besoin d'un QI surdimensionné ni d'un raisonnement élaboré pour accoucher d'un lieu commun aussi simpliste. Un peu de nuances, de grâce ! Car enfin de quel agrainage parle-t-on ? Un agrainage dissuasif, de nature à détourner les animaux des cultures sensibles (semis et céréales en lait), donc hors chasse, et pratiqué de mars à septembre, soit ! Encore faut-il que les volumes soient suffisamment « dissuasifs » pour que les animaux n'aient pas le choix. Pour fournir aux sangliers l'équivalent de ce qu'ils pourraient piller, ne s'achemine-t-on pas un peu vers une forme de nourrissage ? N'oublions pas qu'il existe des systèmes de protection momentanément efficaces dont la charge de l'entretien restent à déterminer.

Quant à l'agrainage en période de chasse, cessons de nager en pleine hypocrisie. Maintenir des animaux chez soi hors période sensible, sous prétexte de « mieux les chasser », relève surtout d'intérêts financiers : il faut des animaux à disposition en grand nombre le jour de chasse pour assurer le tableau et justifier du tarif des locations ou du standing de la réception. Et cantonner des animaux la journée n'empêche en rien les divagations nocturnes (un regard aux accotements le confirme), puis le retour au bercail au petit matin, vers une quiétude bienfaisante parce qu'évidemment la prétendue pression de chasse régulatrice se résume à quatre ou cinq interventions par an, une vraie terreur pour les sangliers ! Dans un souci égalitaire, n'est-il pas alors saugrenu de n'autoriser que les grandes surfaces à pratiquer ce type d'agrainage ? Les chasseurs des petites superficies seraient-ils à ce point trop maladroits pour participer eux aussi à la régulation ?

Oublions définitivement, je l'espère, l'agrainage au maïs, évidemment très apprécié mais carencé en acides aminés ce qui pousse les sangliers à compléter leur ration en protéines en recherchant des vers de terre principalement sur les prairies. En outre, par son pouvoir d'engraissement, le maïs favorise la fécondité et la fertilité donc l'inverse du but recherché.

**En résumé, toutes ces solutions éludent malheureusement le sujet fondamental, à savoir la réduction des densités.**

Pour échapper à la tourmente, le sanglier lui-même sait développer diverses stratégies notamment une discrétion inversement proportionnelle à l'ampleur des

dégâts. Il sait exploiter les zones de quiétude, parfois un simple roncier au milieu d'un champ d'où personne ne songe à le débusquer. Et puis son domaine vital s'étend sur plusieurs milliers d'hectares, alors il ne faut pas s'étonner qu'il sorte du cadre des propriétés et qu'il ne soit pas toujours là, à disposition.

Effet pervers de la pléthore : la quantité de bêtes noires au tableau le soir, critère d'une chasse « de qualité » mais dont la venaison se trouve dédaignée, voire jetée de façon totalement irrespectueuse alors qu'elle symbolise le partage et la convivialité. Est-ce légitime de tuer des animaux dans ces conditions ? Et pourtant on est condamné à en abattre de plus en plus, triste paradoxe !

Un mot sur le sanitaire : la maladie d'Aujeszký continue de sévir. Attention à vos chiens !

En conclusion, espérons ne pas nous acheminer vers une « planète sanglier » et souhaitons que ce rude animal reste (ou redevienne) un authentique gibier sauvage, libre de ses mouvements. Mais peut-être ne s'agit-il là que d'une utopie...

## Grands cervidés



La progression continue des réalisations, témoin d'une évolution similaire des populations (comme pour le sanglier) se trouve enrayée cette saison non pas en raison d'une chute des densités, mais à l'évidence comme conséquence du frein imposé par les mesures de restriction liées à la pandémie de coronavirus, même si



l'administration a ouvert une possibilité dans le cadre d'une mission de service public. On constate un défaut important du nombre attendu de prélèvements, notamment de biches, donc de nature à accroître le développement des effectifs et à accentuer davantage le déséquilibre des sexes. Devant cet état récurrent, il me paraît responsable de tirer une sonnette d'alarme et de faire appel au bon sens des chasseurs afin de **réagir positivement** la saison prochaine pour ne pas subir à terme des attributions massives et destructrices de biches comme celles décidées lors des campagnes 2008-2009 et 2009-2010 (qui n'ont d'ailleurs pas infléchi de façon significative la dynamique de croissance).

Compte tenu de la situation sanitaire, les opérations annuelles de comptages au phare n'ont pas pu non plus se dérouler comme à l'accoutumée. Deux protocoles cependant maintenus en forêt domaniale, l'un à Châteauroux, l'autre à Bommiers, montrent chacun une légère augmentation des effectifs.

En revanche, l'étude des mandibules dans le cadre du suivi annuel de nos populations a pu être menée à bien grâce à la participation active de l'ensemble des chasseurs à quelques exceptions près, **toujours les mêmes**, responsables d'un retard préjudiciable pour fournir en temps et en heure les éléments utiles à l'établissement de la nouvelle campagne de chasse en Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage.

### Quels sont les points importants à retenir ?

Le domaine vital d'un cerf (3 à 5000 ha) ou d'une biche (4 à 700 ha) que les animaux colonisent de façon variable dans l'espace et le temps dépasse de fait largement la superficie de la majorité des propriétés. La gestion des grands cervidés, *res nullius* par définition, ne peut donc se réaliser **que de manière communautaire**. On assiste en outre de façon constante à des mouvements d'animaux en fonction du rut, de la pression de chasse et de la nourriture, notamment de la qualité de la glandée et on remarque d'autre part, compte tenu de l'augmentation des densités, un phénomène de **dispersion de plus en plus large de l'espèce** avec l'apparition de plusieurs méta-populations dans notre département.

Rappelons pour mémoire que pour l'espèce cerf, l'éthologie diffère selon le sexe : chez les biches, la cellule de base se compose du trio classique mère, jeune et jeune de l'année précédente (daguet ou bichette). Ces cellules se regroupent en fonction des saisons pour former des hardes parfois importantes (plus de cent individus) en périphérie desquelles gravitent les jeunes mâles imprégnés de leurs liens familiaux. Ces jeunes mâles forment à leur tour des hardes d'adolescents puis de sub-adultes à plus grande distance des noyaux de

femelles. Encore plus vers l'extérieur et en dehors du rut bien sûr, les cerfs adultes adoptent un territoire où ils se sentent en sécurité par groupes de quelques individus, le plus souvent seuls pour les plus âgés. On conçoit donc que **plus la densité de biches s'accroît dans un massif, plus les cerfs, et principalement les plus vieux, émigrent vers les périphéries**. La non-réalisation des biches ne fait qu'accroître ce phénomène déjà largement constaté, d'où la complexité d'une gestion des attributions au plus juste. A vous de méditer, pour ne pas sombrer dans une situation comparable à celle du sanglier.

Bien entendu, en fonction de circonstances extérieures particulières, cet ordre hiérarchique peut se trouver bouleversé, il en va ainsi de la biologie...

**Venons-en au bilan** déterminé de façon précise par le retour des mandibules et des bracelets inutilisés.

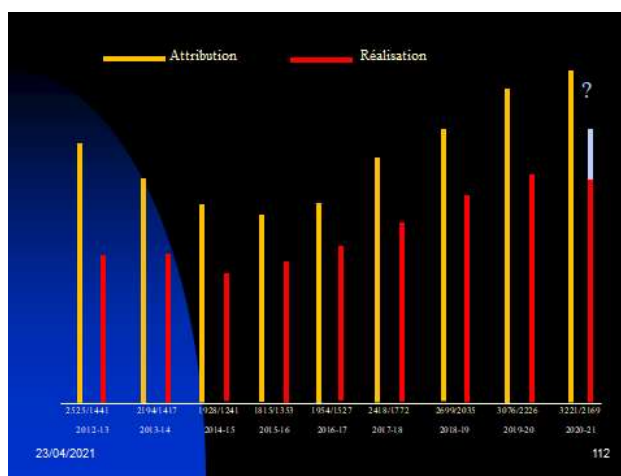


Fig 3 Bilan des réalisations

L'examen de la figure 3 montre comme expliqué ci-dessus une cassure dans la dynamique de progression des réalisations qu'on peut estimer à un minimum de 230 / 250 animaux. Il importe au cours de la campagne à venir de **combler ce déficit** sous peine d'aggraver le phénomène décrit. Il en va de la crédibilité des chasseurs pourtant toujours anxieux d'un hypothétique « manque » d'animaux. Or avec un taux de croissance de 25 %, incluant les pertes annexes, l'espèce ne se trouve pas en péril, loin s'en faut, d'autant plus que chez les bichettes, une majorité se trouve gestante !

Concernant le détail des réalisations, la figure 4 nous donne dans la première ligne les résultats en termes administratifs, autrement dit l'utilisation des bracelets

Vient de paraître...

**Braco un raboliot en Brenne**  
 de Jean-Pierre Joubert  
 éditions La Bouinotte  
*Une truculente immersion au pays  
 des mille étangs !*

CEM, CEF et CEJ, ainsi que les pourcentages correspondants.

**Analyse du matériel biologique**  
Transfert des bracelets (2020-2021)

	CEM	CEF	CEJ
Bilan administratif	722/959 75,23 %	852/1358 68,13 %	595/954 69,17 %
Transfert bracelets	2	86	6
Bilan biologique réel	720/959 75,10 %	772/1358 56,85 %	683/954 70,96 %

Fig 4 Analyse du matériel biologique

La lecture des mandibules qui nous renseigne sur l'âge des animaux, notamment celui des faons, nous permet d'évaluer le nombre de transferts de bracelets CEF (biches) sur faons, comme indiqué sur la seconde ligne, mais on note aussi que six bracelets CEJ ont été apposés sur des biches, ce qui n'est pas conforme à la législation. Le résultat définitif (biologique réel) en troisième ligne indique finalement que 772 biches ont été abattues contre les 852 annoncées ce qui abaisse le taux de réalisation de 68,13 % à 56,25 % pour une attribution au départ significativement importante. Là se trouve le problème : **combien de biches doit-on attribuer pour atteindre la réalisation souhaitée ?**

### Concernant la « règle » des trois tiers :

Rappel de la structure d'une population de cervidés.

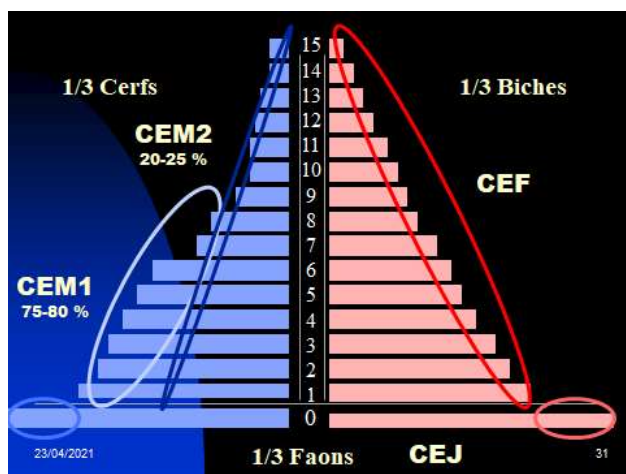


Fig 5 Structure d'une population de grands cervidés et répartition des prélèvements

Il s'agit d'une structure de type pyramidal avec autant de mâles que de femelles et un accroissement de 30 % de faons ramené à 25 % compte tenu des diverses pertes. Pour maintenir cette structure, on prélève chaque

campagne de chasse grosso modo 1/3 de faons, 1/3 de biches et 1/3 de cerfs. Cependant, cette « règle » des trois tiers ne constitue pas une règle biologique stricte puisque 60 % des biches mettent bas. Pour les raisons invoquées précédemment, il importe donc de réaliser **un tiers « majoré » de biches** afin d'éviter d'accroître davantage le déséquilibre en faveur des femelles.

La figure 6 résume les résultats en pourcentages des trois catégories, cerf, biche et jeune cumulés sur quatorze années.

Ces trois dernières saisons les pourcentages relevés indiquent bien une fraction de biches supérieure aux deux autres, ce dont on pourrait se réjouir. Toutefois, l'étude (cf infra) du ratio des bichettes par rapport à l'ensemble des biches montre que nos cheptels présentent une **dynamique de progression positive, donc toujours en augmentation**. En conclusion, si l'on souhaite obtenir une population équilibrée, sans risques sanitaires, sans dégâts agricoles exacerbés, il paraît opportun **d'augmenter globalement et sensiblement** toutes les attributions en veillant surtout à ce que les biches soient réalisées dans les proportions indiquées précédemment, c'est-à-dire majoritairement. Notons d'autre part sur ce tableau les fortes réalisations femelles de 2008-2010, sans conséquences néfastes sur la dynamique de la population.

**Bilan biologique :**  
Ratio des prélèvements : Faons / Biches / Cerfs (%)

Année	Attribué / réalisé		CEJ	CEF	CEM(s)
2007-08	2728	1563	527 32 %	558 34 %	540 33 %
2008-09	3172	2288	626 28 %	981 44 %	627 28 %
2009-10	3696	1963	588 30 %	770 39 %	600 31 %
2010-11	3318	1913	607 33 %	620 33 %	618 33 %
2011-12	2989	1404	512 32 %	530 33 %	571 35 %
2012-13	2529	1443	457 32 %	463 32 %	523 36 %
2013-14	2194	1437	466 33 %	455 32 %	493 35 %
2014-15	1928	1214	391 33 %	375 31 %	429 36 %
2015-16	1815	1343	467 34,5 %	449 33,2 %	427 32,2 %
2016-17	1934	1327	553 36,1 %	525 34,2 %	488 32,7 %
2017-18	2416	1772	614 34,6 %	617 34,8 %	541 30,5 %
2018-19	2699	2035	692 34 %	751 37 %	592 29 %
2019-20	3076	2226	708 31,8 %	799 35,9 %	719 31,8 %
2020-21	3271	2169	683 31,5 %	772 35,5 %	720 33,1 %

Fig 6 Résumé du bilan par catégories

### Etude de la structure des populations de biches :

Le mode de chasse en battue, majoritaire, entraîne un prélèvement aléatoire parmi toutes les tranches d'âge chez les biches alors que le prélèvement pourrait être biaisé chez les cerfs en raison de l'existence de deux bracelets. L'étude a donc privilégié les biches, mais avec le temps nous n'avons finalement pas observé de différence significative avec les mâles, ce qui prouve que le plan qualitatif est maintenant parfaitement maîtrisé par les chasseurs de notre département.

Comme indiqué précédemment l'accroissement annuel

des effectifs se situe aux environs de 25 %. Dans le but de maintenir un équilibre le plan de chasse représente donc l'équivalent. Or, l'étude de 25 % d'une population quelconque constitue **un socle statistique majeur** et on peut ainsi sans risques extrapoler à la fraction vivante les résultats obtenus sur la fraction morte. La structure des fractions mâles et femelles dans chacune des cinq grandes zones du département a été fondée sur l'identification et la comparaison de 5 catégories : les animaux d'un an (bichettes ou daguets), les deux ans, les trois à cinq ans, les six à huit ans et enfin les neuf ans et plus.



Fig 7 structure de population femelle

Nous avons choisi de ne présenter les résultats que d'une seule région, sachant que toutes les autres montrent les mêmes caractéristiques, et ce autant pour les mâles que les femelles. On constate que le pourcentage d'animaux d'un an se situe constamment à plus de 20 %, signe d'une **augmentation régulière des effectifs**. D'autre part, la présence significative de sujets de plus de 9 ans, surtout chez les mâles, montre clairement les bienfaits de la mise en œuvre d'un plan qualitatif reconnu par les chasseurs.

#### A propos du glissement bracelet CEF sur CEJ

Cette **tolérance** a été voulue pour « rassurer » les bénéficiaires de « petits » plans de chasse. Or il apparaît quelquefois qu'il s'agit d'une véritable consigne de tir, dans l'esprit de « préserver » un capital reproducteur. Les résultats de notre étude montrent pourtant clairement qu'il n'y a pas de risques en la matière, au contraire. Il est donc dommage d'éliminer précocement **trop de futurs géniteurs**, mâles ou femelles, sachant que les bichettes (biches d'un an) peuvent procréer et qu'un renouvellement régulier par la base permet de maintenir une structure de population adéquate. Voilà une solution plus biologique de préserver l'avenir.

#### Ratio des faons mâles et femelles

Rien de bien nouveau puisque le rapport s'équilibre avec en général une légère majorité de faons femelles (plus la saison avance, plus le risque de confusion d'un faon mâle avec une bichette augmente). Cette saison, le rapport se trouve inversé : 306 mâles pour 278 femelles, mais comme 93 animaux n'ont pas été sexés, on ne peut tirer aucune conclusion. Messieurs les chasseurs, je suppose que vous savez reconnaître le sexe d'un animal, alors une petite croix dans la case prévue sur la fiche de renseignements serait la bienvenue.

**En conclusion**, la progression de nos populations ne fait aucun doute de même que l'accroissement de leur aire de répartition. On pourrait en tirer une légitime satisfaction, mais il ne faut pas que l'arbre cache la forêt car certains seuils ne doivent pas être franchis :

1 - La capacité d'accueil des territoires n'est pas illimitée et l'on peut redouter une augmentation des dégâts agricoles (et forestiers) avec une réaction musclée de l'Administration.

2 - L'état sanitaire de la population, satisfaisant jusqu'à maintenant comme le prouvent les analyses réalisées par le laboratoire des Services Vétérinaires sous l'égide de la Fédération, du GDMA et du Département, risque d'évoluer défavorablement en raison d'une trop forte densité propre au développement d'épidémies. Souhaitons que notre « cheptel » demeure indemne.

3 - Nos populations déjà déséquilibrées en faveur des biches risquent de le devenir davantage, d'où la nécessité de réaliser au mieux les femelles attribuées, sans craindre de conséquences dramatiques. Il faut rétablir au mieux et au plus vite **une structure de population cohérente**.

Pour ces raisons, le plan de chasse à venir doit afficher une augmentation sensible et globale des attributions. A l'issue des réunions préparatoires, il se décompose comme suit par rapport à la saison dernière : 1069 cerfs soit 110 de plus, 1428 biches soit 70 de plus et 1010 jeunes soit 56 de plus, objectif relativement modeste puisqu'il ne propose que 236 animaux supplémentaires soit **l'équivalent du manque de réalisations** de la saison passée. On aurait souhaité bien plus ! S'il n'y a pas de soucis pour la réalisation des cerfs, il faut vraiment espérer que les chasseurs améliorent **très sensiblement** celle des biches (pour rappel les taux de réalisation ordinaires sont de l'ordre de 60 %) pour éviter que la « gestion » de cette extraordinaire espèce ne parte à la dérive.

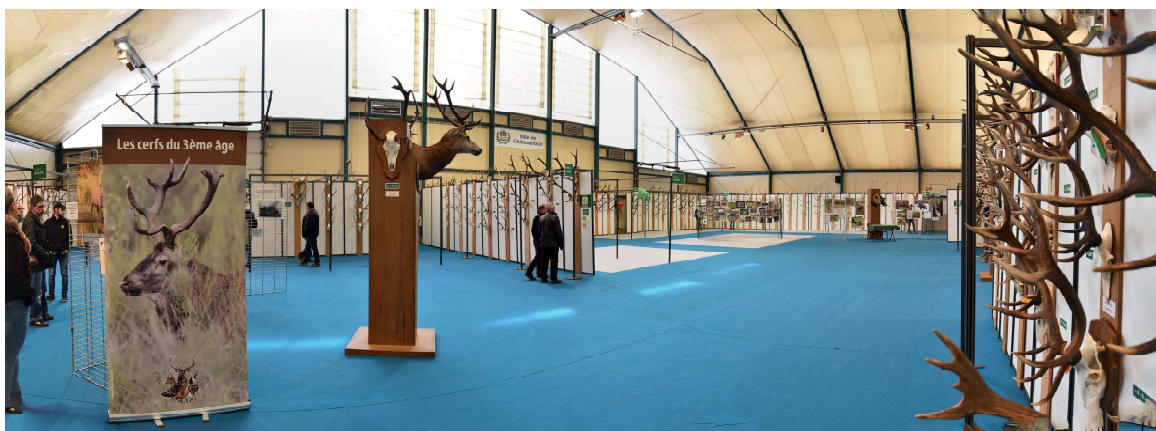
J'ai bien entendu les remarques de certains, navrants d'inconséquence, remettant en cause la pertinence de cette étude, arguant qu'un sondage tous les deux ou trois ans suffirait et que la chasse doit demeurer un plaisir et non pas une **contrainte** pour le chasseur. Depuis que nous travaillons sur les ICE (Indices de



Changement Ecologique), qui requièrent justement un suivi annuel, cet aveu où l'ignorance le dispute à l'incompétence force le respect ! Quel intolérable mépris aussi pour la majorité des chasseurs qui depuis plus de vingt ans œuvrent collectivement pour le bien-être et la bonne gestion de notre espèce emblématique et qui justifient par leur action leur rôle de sentinelles de la nature. N'oublions pas non plus que cette étude menée dans l'Indre, pionnière en la matière, a suscité une mise en œuvre dans d'autres départements. Mesdames et messieurs les censeurs, doit-on en rougir ou peut-on légitimement en être fiers ?

### Collecte et exposition des trophées

Pas d'exposition ni de salon de la chasse pour la saison 2019-2020. Les conditions sanitaires ne nous ont pas



permis de remettre en route le salon de la chasse devenu au fil du temps un rendez-vous convivial et apprécié des chasseurs (et des non-chasseurs), pas plus que l'exposition annuelle des trophées dont se sont largement inspirés quelques départements plus ou moins voisins. J'en profite pour remercier à travers Philippe Robin tous nos bénévoles qui ont contribué à la réussite et la renommée de cet événement. Il nous reste au moins le souvenir de moments sympathiques.

Un début de collecte vite avorté nous avait pourtant permis d'entrevoir un certain nombre de trophées tout à fait remarquables témoignant de la vigueur et de la qualité de nos animaux pour peu qu'on leur accorde le privilège de vieillir au-delà d'une dizaine d'années. Dommage !

Avec les mêmes conditions sanitaires cette saison écoulée, la Fédération a retenu l'option d'une simple présentation dans ses locaux. Le ressenti n'est évidemment pas le même que pour une présentation globale par massifs autorisant une meilleure perception d'ensemble. Quelques trophées « au-dessus du lot » ont pu être proposés à la cotation. L'étude mandibules en parallèle révèle la présence devenue constante de sujets de plus de dix ans accréditant le bien-fondé du plan

qualitatif pour assurer une bonne répartition des tranches d'âge et notamment un socle affermi de sujets adultes (de plus de 8 ans, faut-il le rappeler) parmi lesquels se recrutent les reproducteurs dominants.

Au regard des règles fixées, une dizaine « d'erreurs de tir » dont seulement six manifestes apparaissent. Sur plus de 700 cerfs prélevés, voilà un plutôt très beau bilan, à moins que quelques trophées de la saison dernière ne soient opportunément descendus des greniers...

Au terme de l'application d'un plan qualitatif qui avait suscité bien des critiques ou des inquiétudes lors de son lancement, il faut bien reconnaître que les chasseurs ont remarquablement joué le jeu et, pour la plupart, en ont mesuré sur le terrain les effets positifs : nos territoires accueillent aujourd'hui des animaux en nombre et en qualité. Raison pour laquelle certains ignorants

primaires songent, pour leur confort personnel, en toute inconscience et au mépris de toute gestion, à abolir le plan qualitatif, « puisqu'il y en a ». On imagine

assez bien la moisson de dix-cors ruinant rapidement vingt années de gestion communautaire... Les mêmes, affichant implicitement leur méconnaissance de l'espèce, souhaiteraient l'institution d'un seul bracelet biche-faon. Tirer sur ce qui bouge résume à peu près leur sens de l'éthique et le respect que ces donneurs de leçon témoignent envers le gibier. Et ils revendiquent le droit de tenir un fusil. Belle image de la chasse !

## Chevreuil

Notre petit cervidé demeure définitivement le parent pauvre de nos attentions, malgré les 10 000 réalisations déclarées dans notre département. Je vous propose d'y consacrer notre prochaine lettre d'infos et je vous sollicite d'ores et déjà pour y contribuer activement, même si ce ne sont que de courtes communications. Un bref retour d'expérience, des observations particulières, des projets d'aménagement, des indices sur la reproduction, etc, de votre part donneront à ce bulletin un souffle nouveau. Alors à vos stylos, je compte vraiment sur vous pour que cette prochaine lettre d'infos voie le jour et soit issue d'un travail collectif !

# Conclusion

La pléthore ne deviendrait-elle pas plus compliquée à gérer que la pénurie ? Tous les chiffres témoignent d'une abondance sans précédent mais il convient de se méfier quand on atteint un sommet : le gouffre n'est souvent pas loin et ce serait une catastrophe pour nos populations.

Au risque de passer une fois de plus pour un destructeur (dont je suis à l'opposé), je demeure convaincu que pour l'épanouissement serein de ces populations que nous aimons et que nous respectons, il convient de mettre un frein à une extension incontrôlée. Il ne s'agit pas de détruire mais de retrouver un stade d'équilibre. Pour les sangliers, le montant de la facture sera le curseur indiscutable et pour les grands cervidés, l'étude des mandibules nous fournit un véritable journal de bord affichant les tendances. Il faut donc s'adapter en préconisant des mesures douces (mais fermes) de réduction des populations, des biches notamment, au risque sinon d'assister à un effondrement imposé ou subit, ce qui revient au même.

En cette période où nous subissons de l'extérieur des attaques incessantes mettant en péril l'existence même de notre passion, permettez-moi d'émettre un vœu avant de retrouver le chemin de nos forêts : n'aggravons pas notre cas, par pitié, avec d'insupportables querelles internes ou de rivalités stériles entre les différents modes de chasse, notre survie collective en dépend.

Bonne prochaine saison à tous ! D'ici là prenez soin de vous.

*Xavier Legendre*

## Sécurité

Peut-être avez-vous déjà été informés de la prochaine obligation de recevoir une formation sécurité dispensée par les fédérations à laquelle devront se soumettre **tous les chasseurs**, tous les dix ans.

Cette formation de remise à niveau sur la sécurité, gratuite, et également disponible en ligne, ne constitue pas un examen. Il s'agit d'un rappel de sécurité élémentaire à adopter dans toutes les situations et diligenté par les salariés de la Fédération ou par des bénévoles préalablement formés. Techniquement, elle se déroule sur une demi-journée par groupes de 25 à 30 chasseurs et ne contient qu'une partie théorique décomposée en quatre modules :

Bilan des accidents de chasse.

Reconstitution d'accidents de chasse et analyse de leurs causes.

Consignes de sécurité individuelles et éléments balistiques.

Présentation de la FDC et règles de sécurité dans le département.

Même peu nombreux par rapport à d'autres sports de plein air, ce qui n'enlève rien à leur côté dramatique, les accidents de chasse défrayent à chaque fois la chronique et fournissent à nos détracteurs l'occasion d'en « remettre une couche » : suppression de la chasse le dimanche, conflits sur « le partage de la nature », etc.

En bons citoyens, nous allons donc bientôt devoir souscrire à cette obligation. Pour appuyer ces propos, je vous livre cette information navrante : un certain nombre de procédures ont été établies cette saison écoulée à l'encontre de chasseurs pour défaut de sécurité : arme chargée posée contre un support (mirador ou arbre), arme chargée à la bretelle, arme chargée sur l'emprise d'un chemin communal, position de tireurs en direction d'un chemin communal...

Ne pensez-vous vraiment pas que ces procédures auraient pu être évitées ?

**Panneaux de signalisation obligatoire !**

**Dans le cadre des actions collectives de chasse à tir du grand gibier, la loi du 24 juillet 2019 – arrêté du 5 octobre 2020 oblige désormais le port du gilet fluorescent (pour rappel : déjà obligatoire dans l'Indre ainsi que**

**la matérialisation des angles de tir : Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2018-2024) et la pose de panneaux de signalisation temporaire sur les voies publiques.**

« Tout organisateur d'une action collective de chasse à tir au grand gibier appose des panneaux de signalisation temporaire sur l'accotement ou à proximité immédiate des voies publiques pour signaler les entrées principales de la zone de chasse ».

**Le texte précise également que :**

« L'apposition des panneaux est réalisée, avant tout commencement effectif de l'action de chasse considérée, le jour même et que le retrait des panneaux intervient le même jour, une fois l'action de chasse terminée ».

Ces panneaux, dont la forme et le contenu restent libres, ont pour vocation d'informer les usagers de la nature et de la route qu'une chasse est en cours. Ils **concernent toutes les voies publiques** et routes (nationales, départementales, chemins communaux).

## **A jour de votre adhésion ?**

### **Non ? Un oubli sans doute !**

Cette année, les adhérents (les anciens comme les nouveaux arrivants) détenteurs de plans de chasse se verront offrir sur présentation d'une facture acquittée de la FDCL le remboursement de leurs achats de **panneaux de signalisation « Chasse en cours » (4 maxi)**, d'un **carnet de battue** et de **30 sacs pour venaison (par plan de chasse)**.

Vous pouvez aussi , en validant votre adhésion, vous abonner à **la revue de l'ANCGG « Grand Gibier ».**

---

### BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Code postal : .....

Ville : .....

Adresse mail : .....

Téléphone : .....

**Adhésion : 20 euros Adhésion + Abonnement 1 an revue « Grand Gibier » : 50 euros**

**Total :**

Bulletin à retourner accompagné de votre règlement (chèque à l'ordre de l'ADCGG de l'Indre) à : ADCGG de l'Indre, 46 boulevard du Moulin Neuf 36000 Châteauroux



# En direct avec... Jérôme Tellier

Agriculteur de 46 ans, le président de la FDSEA de l'Indre revient en compagnie de Xavier Legendre sur les grandes questions qui agitent les mondes agricole et cynégétique.

**Xavier Legendre :** *M. Tellier bonjour, combien et quels types d'agriculteurs représentez-vous ?*

**Jérôme Tellier :** 1000 adhérents, individuels ou associés comme des GAEC. Ce sont essentiellement des céréaliers ou des éleveurs et quelques vigneron que nous accompagnons dans leurs problèmes divers.

**Comment se porte l'agriculture dans notre département ?**

Chez les céréaliers, depuis l'excellente année 2012, il n'y a plus de prix ni de rendements, donc peu de revenus malgré la possibilité de stockage. Les éleveurs souffrent mais sont mieux accompagnés. Ils sont habitués à un revenu faible (50 % inférieur au SMIC) relativement linéaire car les investissements sont également faibles. La crise frappe malheureusement de plus en plus de jeunes (détresse financière, problèmes familiaux) qui s'isolent et décrochent. Nous les repérons facilement par l'intermédiaire du GDMA.

**GDMA et faune sauvage justement ?**

Les opérations de sondage sanitaire ont permis de décrire la situation. On n'entend plus de discours mettant en cause la faune sauvage dans la transmission des maladies. Merci aux chasseurs d'y participer.

**10 000 sangliers prélevés dans l'Indre, que vous inspire ce chiffre ?**

Ce chiffre est probablement sous-estimé. Si on ne fait rien, ça va donc exploser !

Je comprends bien le côté loisir, passion et l'économie liée, mais de l'autre côté il faut comprendre l'agriculteur, utilisateur du terrain qui voit son travail d'un jour détruit le lendemain et qui n'est pas là pour remplir des dossiers de dégâts de gibier. Quand je fais une prairie, je clôture pour mettre les chances de mon côté, mais c'est énormément de temps passé.

Aujourd'hui, il y a pratiquement des éleveurs de sangliers en plein air qui louent leurs chasses et font supporter leur système par la Fédération et par les riverains, c'est donc tout le monde qui paye.



**Des solutions ?**

Il faut vraiment taper dedans pour diminuer les populations. Il existe autour de chez nous de grosses unités cynégétiques. Eh bien quand un courrier approprié part de la mairie, bizarrement le week-end suivant une quinzaine de sangliers sont abattus, mais cette pression est de courte durée. Les éleveurs posent des clôtures pour ne pas que leurs cheptels aillent chez les voisins mais ces « éleveurs de sangliers » ne sont pas dans le même état d'esprit : quand on tue un sanglier, c'est **le leur**, quand un sanglier commet des dégâts, on ne sait plus à qui il « appartient ». On ne peut pas vivre d'une commercialisation et en faire payer le coût à la collectivité.

### ***D'autres dégâts ?***

On parle de dégâts agricoles, mais on ne parle pas de collisions, phénomène au moins aussi important. Je connais un garagiste qui vient récupérer sur la commune trois véhicules par semaine et il n'est pas le seul. D'ailleurs, quand on regarde l'état des bas-côtés sur certaines routes, on voit qu'ils sont pratiquement ravagés. Il existe donc bien des zones connues de véritables élevages de sangliers qu'il va bien falloir réguler, on peut même en éliminer 50 % sans risques.

### ***Ailleurs dans le département ?***

Je connais bien des collègues de Champagne Berrichonne qui ne voyaient pas un sanglier il y a 10 ans. A leur arrivée, il ne fallait pas y toucher (davantage l'année prochaine...) ! Aujourd'hui, on n'arrive pas à les coincer, ils ont trouvé des zones de tranquillité, un boqueteau, un fond de vallée, une zone non chassée qu'ils connaissent parfaitement. Chez nous, les chasseurs font ce qu'il faut mais n'en prélèvent pas beaucoup ; les sangliers ne font que passer la nuit. Avec la pression de chasse et les chiens qui parcourent le territoire, ils ne s'installent pas et retournent « à la maison » où ils sont bien nourris car il s'agit plus de nourrissage que d'agrainage.



### ***L'agrainage justement ?***

L'erreur de notre profession est de ne pas avoir été assez vigilante quand il y a eu une proposition unanime d'interdiction d'agrainage pendant 3 ans et **dans le**

**mois qui a suivi** un rétablissement pour les mois de décembre et janvier ! Il fallait bien sûr aller au bout de la démarche mais le Préfet lui-même que je suis allé rencontrer m'a avoué qu'il avait subi beaucoup de pressions. Il faudrait y revenir et de façon bien plus ferme. Je le répète, il faut absolument réduire les populations. Le coût des céréales va bondir de 30 à 40 % et le système va devenir insupportable pour les chasseurs y compris ceux qui ne voient jamais un sanglier en plaine et qui vont payer pour les autres. C'est illogique.

### ***Et le petit gibier ?***

On oublie le petit gibier et la biodiversité. A partir du moment où une espèce domine, c'est au détriment des autres. Des courlis viennent régulièrement nicher ici, eh bien chaque couple repart seul, les nids sont pillés comme ceux des tortues, des canes ou d'autres espèces, ce qui annule les efforts consentis pour le petit gibier, mais personne n'en parle pas plus que du ravage des bulbes d'orchidées dans nos prairies. L'excès de sangliers a beaucoup d'impacts en fin de compte.

### ***Des battues administratives ?***

Ma réponse n'engage que moi : le lieutenant de louveterie est un chasseur, il a une meute, des invitations dans certaines propriétés. A partir de là, la battue est faussée. C'est une menace ultime, un bâton en somme.

### ***Quid des clôtures ?***

Le système de l'Indre est particulier : la Fédération fournit le matériel, c'est déjà beaucoup. Ailleurs, ce sont les chasseurs qui fournissent, posent et entretiennent. J'aimerais pourtant bien que nos chasseurs viennent se confronter à

l'entretien et la tournée quotidienne. Si certains territoires étaient directement impliqués et responsables des cultures périphériques, les chasseurs auraient sans doute une autre vision des choses.



# En direct avec... Thierry Poitevin

Président fondateur du Club de Tir Brennou (CTB) à Mézières-en-Brenne, Thierry Poitevin, 61 ans, a toujours accueilli les chasseurs sur un stand aux installations très orientées chasse. Et curieusement boudées !

**Jean-Patrick Ordonneau :** *Depuis sa fondation en 1989, la stand de Mézières a toujours fait la part belle aux chasseurs. Pourquoi ?*

**Thierry Poitevin :** J'ai toujours été chasseur. Dès que j'ai pu marcher, mon père m'a emmené à la chasse avec lui. Et j'ai vite compris que sur le terrain je voyais des comportements pas très logiques, en particulier dans le maniement des armes. Quand j'ai créé le CTB, il a été

C'est très simple. Sur le site internet du club, on clique sur l'onglet « Ma venue au club » puis sur l'onglet « Je suis chasseur » et on renseigne le formulaire en ligne. Cette demande est transmise à la FFT (Fédération Française de Tir) qui effectue les démarches administratives. Il faut faire sa demande environ 72 heures avant de venir. Pour les fois suivantes, le chasseur ayant déjà été enregistré, il peut revenir tirer comme il le veut aux horaires d'ouverture (le dimanche matin de 9 à 12 heures) en présentant juste son permis de chasser validé pour l'année. Et il a accès à toutes les installations du club.

**Depuis quelques années, la fréquentation des chasseurs au CTB est en net recul. Savez-vous pourquoi ?**

Je n'arrive pas à l'expliquer ! Je sais depuis 33 ans que je dirige le stand bien épaulé par une bonne équipe de bénévoles, que c'est très difficile de faire venir les chasseurs. Pourtant, s'entraîner entre la fermeture et l'ouverture est indispensable pour bien connaître son arme et pour améliorer sa précision. Une lunette ou un point lumineux se dérèglent, souvent dans le transport et les vérifier avant et même pendant la chasse devrait être fait par tous les chasseurs à la carabine. Le paradoxe, c'est qu'on a plus de chasseurs qui viennent des départements limitrophes que de l'Indre ! Pourtant dans le

département, sous sommes les seuls à proposer des installations aussi complètes et destinées au tir de chasse. Et en plus, dans un cadre agréable !

**L'ADCGG fréquente régulièrement votre stand.**

Oui, nous avons passé une convention avec l'association. Au long de l'année, l'ADCGG vient pour les entraînements en vue du Brevet Grand Gibier et pour l'épreuve pratique aussi. Et puis il y a la journée réglage carabines avant l'ouverture, du moins hors confinement ! Et maintenant, les formations au tir de chasse à courte et moyenne distance. Ça se passe très bien. Et comme c'est toujours un samedi et que le stand est fermé au public, ils ont les installations pour eux seuls et ils font ce qu'ils veulent. Et ça se passe très bien.

**Club de Tir Brennou**, La Turletterie 36290 St-Michel-en-Brenne 02 54 38 11 31 et 06 08 86 95 65  
[www.club-de-tir-brennou.fr](http://www.club-de-tir-brennou.fr)

évident pour moi d'y accueillir les chasseurs pour qu'ils puissent d'entraîner et se former. Ici, on a essayé de faire le plus réaliste possible. Les chasseurs se retrouvent dans des conditions très proches de la réalité. Nos deux pas de tir sanglier courant représentent pour le premier le tir au saut d'une allée et pour le second les tirs en sous bois avec des distances différentes. Et en plus du 100 et du 200 mètres, le seul du département en dehors du nouveau CNTS (centre national de tir sportif de Châteauroux), nous sommes en train de terminer un pas de tir 50 mètres spécial chasse, une distance très utilisée sur le terrain. Nous y inaugurerons une nouvelle génération de pas de tir, mieux insonorisé qui équipera petit à petit tous les pas de tir gros calibres.

**Depuis le 1er août 2018, chaque tireur avant de venir tirer doit être confronté au fichier Finiada (Fichier National des personnes Interdites d'Acquisition et de Détention d'Armes). Comment ça se passe en pratique pour les chasseurs qui veulent venir au CTB ?**





# En direct avec... Bruno Cartoux

27 ans, technicien cynégétique à la Fédération Des Chasseurs de l'Indre,  
Bruno Cartoux anime aussi le Domaine du Plessis.

Comme doivent en être convaincus les chasseurs, «premiers écologistes de terrain», il n'existe pas que des espèces gibier sur terre, mais des millions d'autres, dont beaucoup aujourd'hui très fortement menacées. Pour appréhender cette biodiversité, un sentier pédagogique montre notre investissement pour diffuser au plus grand nombre une connaissance des interactions qui régissent les équilibres du monde animal.

L'avenir de la chasse en dépend : proposer aux générations futures une vision objective du monde animal et restaurer auprès du public une image de la chasse par trop galvaudée devient une priorité.

## ***Bruno, bonjour, quelles sont les missions d'un technicien en poste au domaine du Plessis ?***

J'ai été embauché en 2017 pour m'occuper du domaine et surtout dynamiser ce qui touche à l'environnement, rôle d'éducation à la nature primordial à l'avenir pour que les fédés s'ouvrent à l'extérieur. J'assure donc des animations auprès du public, principalement des scolaires, mais également publics spécialisés comme des photographes ou des groupes sur une thématique particulière.

## ***De quel matériel disposez-vous ?***

De malles pédagogiques ludiques pour enfants, mais aussi de maquettes cédées par le PNR, également de films animaliers, et surtout d'un sentier pédagogique récemment inauguré.

## ***Parlez-nous de ce sentier.***

Nous avons la chance de disposer d'un site exceptionnel offrant une riche variété de milieux typiques des paysages de Brenne. Le circuit d'1,4 km s'articule autour de quatre thématiques dans un environnement représentatif : la plaine, la zone humide, la forêt et le bocage. Chaque zone balisée de panneaux relatifs aux espèces (chassables ou non) inféodées à ces milieux indique pour chacune, outre une photographie, sa biologie, son statut et les menaces éventuelles. A l'issue de chaque thème, un panneau synthétise sous forme ludique les informations fournies.

## ***Des projets d'amélioration ?***

Ce sentier a nécessité un peu moins de 2 ans entre la



première esquisse et la pose du dernier panneau. Nous souhaitons maintenant améliorer le parcours en y intégrant des tables montrant les traces des différentes espèces présentées et un circuit parallèle axé sur la flore particulière de notre région. Il importe de faire vivre ce sentier en accentuant sa promotion pour une découverte accompagnée ou non.

## ***Parlez-nous de votre public et de l'impact des mesures de confinement ?***

Le sentier a été inauguré en 2019. Après un bon démarrage, tout a été bloqué par la pandémie.

Nous recevons principalement des écoles de la zone périphérique mais aussi des collèges ou lycées. Pour le moment c'est surtout le bouche à oreille qui fonctionne sous forme de réseau. Nous comptons donc sur ce réseau pour redémarrer la saison sur une plus grande échelle. Il est vrai que l'image « chasse » ne favorise hélas pas toujours une relation positive, néanmoins le problème principal reste le coût du transport.

## ***Envisagez-vous d'autres types d'animation ?***

En relation avec le PNR, nous sommes inscrits dans un catalogue qui répertorie auprès de nombreuses structures toutes les animations et les sorties mises en œuvre en Brenne.

Pour ce qui nous concerne, nous proposons deux types principaux de rencontres : des sorties de printemps sur l'ensemble du domaine, à la découverte des paysages, des milieux et des espèces emblématiques, et des sorties d'automne principalement axées sur le thème du brame, en deux parties : la première en salle avec la projection d'un excellent film de Jean-Paul Grossin suivie d'un débat avec les participants et la seconde (discrètement) à l'extérieur, sur des placettes de brame reconnues au préalable.

#### ***Et la chasse dans tout ça ?***

Nous ne souhaitons en aucune façon sombrer dans le prosélytisme mais nos panneaux indiquent clairement si nécessaire le rôle de la chasse. Et si la chasse ne constitue en aucun cas le sujet central qui est celui de la découverte de la biodiversité, nous ne refusons jamais d'entamer une discussion dans un large esprit d'ouverture, montrant que nous sommes d'authentiques acteurs de la ruralité.

***Merci Bruno, pour conclure, l'avenir de la chasse doit donc plutôt se fonder sur l'enthousiasme et la connaissance des générations futures que sur l'obscurantisme de règle chez d'autres.***

### **Soirée brame avec des élèves de 1ère STAV du lycée agricole de St Cyran**

Le mercredi 30 septembre à 18h30, Bruno Cartoux de la FDC 36 et Xavier Legendre Président de l'ADCGG 36 accueillait au domaine du Plessis un groupe de 13 élèves d'une classe de 1ère STAV du lycée agricole de St Cyran du Jambot pour une soirée autour du brame du cerf.

Cette sortie devait permettre aux élèves de découvrir cet aspect spectaculaire du cycle reproductif du cerf élaphe. Elle s'inscrivait dans une option que suivent les élèves intitulée : Gestion et protection des habitats et de la faune sauvages. A partir du film de Jean-Paul Grossin « Cerf moi fort », Xavier Legendre a pu transmettre aux élèves les spécificités de la biologie de l'espèce et donner des recommandations sur la nécessaire discrétion du public lors de cette période. A la nuit tombée, le groupe a sillonné les routes du massif de Lancosme pour entendre, parfois pour la 1ère fois, les impressionnants raires du cerf.

## **RAPPORT MORAL 2020**

Comme l'a indiqué le Président Legendre en introduction de cette *Lette d'Information*, l'année a été fortement perturbée par la pandémie de Covid 19 avec ses confinements et ses couvre-feu. Formations et réunions annulées comme notre assemblée générale ordinaire annuelle n'a pas pu se tenir. Elle a été remplacée par un Conseil d'administration en date du 11 septembre 2020.

Les comptes de l'exercice y ont été approuvés à l'unanimité par les Administrateurs, en attendant que le quitus soit donné à notre trésorière lors de notre prochaine Assemblée générale qui devrait se tenir cette année en septembre.

Il a ensuite été évoqué les difficultés rencontrées par notre association, comme d'ailleurs toutes les associations cynégétiques du département, du fait des restrictions imposées par les règles sanitaires destinées à contenir et à enrayer la progression du virus.

Il a été évoqué la journée réglage carabines organisée conjointement par Bruno Duteil et Didier Aine au stand de tir du Club de Tir Brennou à Mézières-en-Brenne qui devait se dérouler le 19 septembre ainsi que l'arrivée des stages de tir courte et moyenne distance, adaptés à la chasse, toujours au Club de Tir Brennou.

Le Brevet Grand Gibier a malheureusement du être ajourné en 2020, toujours à cause des restrictions imposées par la pandémie.

Il a été aussi procédé à l'élection du tiers sortant composé cette année de Didier Aine, Xavier Bourin, Michel Camelin et Nadia Picaud. Tous ces administrateurs, se représentant aux mêmes fonctions, ont été ré-élus à l'unanimité. JPO

# Brevet Grand Gibier 2021

Par Bertrand Walter

La pandémie qui nous touche depuis plus d'un an maintenant affecte de manière profonde notre programme d'activités. Ainsi, la session 2020 de formation au Brevet Grand Gibier, réunissant 12 candidats, a du brusquement être interrompue à mi parcours.

Pour cette année, en raison de l'impossibilité de se réunir, nous avons fait le choix de ne pas ouvrir une nouvelle session malgré la possibilité de le faire à l'aide des modules de formation à distance proposés par l'équipe de l'ANCGG. En effet, nous considérons que si le BGG permet aux candidats d'acquérir des connaissances approfondies sur l'ensemble des enjeux relatifs à la chasse du grand gibier, il doit surtout être l'occasion de transmettre un certain état d'esprit et des valeurs ce qui n'est possible qu'à travers des relations humaines. Pour cela des rencontres et des échanges sur le terrain entre candidats et formateurs sont indispensables et bien plus précieux que la médaille qui couronne ce parcours de formation. Cela est d'autant plus nécessaire que ce sont parmi les candidats que se trouve le vivier des futurs adhérents de notre association.

Par contre, si la situation évolue favorablement au cours des semaines à venir et que les contraintes relatives aux déplacements et aux réunions sont levées par les autorités, nous pourrions envisager de relancer une session au cours de l'été pour un examen à l'automne. Dans le cas contraire nous programmerons une nouvelle formation à partir du mois de janvier 2022.

## Recherche du grand gibier blessé

On ne le répète jamais assez, n'hésitez jamais à faire appel à un conducteur de chien de sang pour vérifier vos tirs si vous avez un doute ou pour envisager une recherche sur un animal ayant accusé (ou non) une blessure. Les conducteurs sont disponibles, **gratuits**, et plus ils interviennent plus leurs chiens deviennent performants. La liste de tous les conducteurs est disponible sur le site de la FDC ou sur le dépliant fédéral.

### **Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge (UNUCR)**

Résultats de la saison écoulée : 311 sorties dont 90 contrôles, 100 réussites et 120 échecs sur 46 % de cerfs, 38 % de sangliers, et 15 % de chevreuils, principalement suite à des chasses en battue, essentiellement sur des pistes de moins de 12 heures (18 % sur moins de 24 heures).

**Contact** : Michel Picard 06 79 85 01 48.

### **Association pour la Recherche du Grand Gibier Blessé (ARGGB)**

Résultats de la saison écoulée : 53 sorties soit 41 recherches, 12 contrôles de tir et 24 réussites (58,5 %). Ont ainsi été retrouvés 16 sangliers, 2 biches, 1 faon et 5 chevreuils.

**Contact** : Bertrand Désiré 06 22 42 15 03.

### **L'Association Française des Utilisateurs de Chiens de Sang (AFUCS)**

L'AFUCS organise un stage de formation conducteur de chiens de sang les 7 et 8 août 2021 au Domaine du Plessis (36800 Migné).

Pour tout renseignement et les formalités d'inscription : [afucs@orange.fr](mailto:afucs@orange.fr) ou 06 74 79 15 68.

Résultats de la saison écoulée : 53 sorties dont 41 recherches pour 19 animaux retrouvés et 12 contrôles de tir négatifs.

**Contact** : Pascale Bauer 06 74 79 15 68